

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 23
Absents : 4
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 4
Votants : 27
- dont « pour » : 27
- dont « contre » : 0
- dont « abstention » : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

EXCUSES : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération N°2017/295

OBJET : BUDGET ANNEXE ZAE LES TERRASSES : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Le Conseil de Communauté,

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 11 décembre 2017 ;

Sur proposition du Vice - Président délégué aux Finances,
Après délibéré,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE Les Terrasses qui se présente comme suit :

BUDGET ANNEXE ZAE LES TERRASSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Art 678 38.00 € (1)
Art 71355-042 38.00 € (3)

TOTAL 0.00 €

Recettes :

Art 71355 -042 38.00 € (2)
Art 7015 38.00 € (4)

0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Art 3555-040 38.00 € (2)

TOTAL 0.00 €

Recettes :

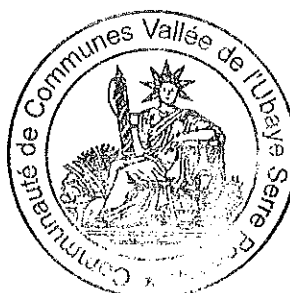
Art 3555-040 38.00 € (3)

0.00 €

- (1) Régul Crédit tva non encaissé
(2) Ecritures constatation de stock ZAE
(3) Ecriture annulation stock suite à dissolution Budget ZAE
(4) Ecriture stock Reprise Terrain dans Budget Principal

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie